



Communiqué de presse

09/06/2010

Dialogue social dans les TPE : la majorité des Sénateurs cède aux pressions syndicales

Les Sénateurs ont en majorité, même si 47 d'entre eux se sont prononcés contre, validé la création de commissions paritaires, mettant ainsi les entreprises de moins de 11 salariés sous surveillance syndicale.

Les « fantasmes » dénoncés par le Ministre du Travail deviendront réalité si les députés valident à leur tour cette partie d'un texte inutile qui privilégie les intérêts d'une partie des syndicats de salariés au détriment de ceux qui font la croissance et l'emploi.

La CGPME qui se félicite d'avoir déjà obtenu que l'accès des membres des commissions paritaires aux TPE soit conditionné à l'accord de l'employeur, continuera sans relâche à dénoncer les méfaits d'un projet synonyme de suspicion et de bureaucratie là où règne un dialogue direct entre le chef d'entreprise et les salariés.

Au-delà de l'appartenance à telle ou telle organisation, elle est appuyée dans sa démarche par de nombreux patrons du commerce, de l'industrie, des services, par des artisans, des professions libérales... Plus de 3 000 d'entre eux ont déjà cosigné la pétition lancée en fin de semaine dernière.